



MAIRIE DE SAINT ZACHARIE

CONDITIONS GENERALES SALON ZEN'ZACHARIE

14 MAI 2023

Réception en mairie à partir du 16 FEVRIER 2023

Le Salon **Zen'Zacharie** situé à la Maison du Peuple au Square Reda Caire, vous donne l'occasion de faire connaître votre activité et/ou vos réalisations.

L'organisation du salon se fera sur 3 espaces :

- conférences (20 min)
- thérapeutes (soins)
- exposants et vente

Chaque exposant devra avoir le matériel nécessaire au montage de son stand (pas d'accrochage sur les murs de la salle) et être légalement déclaré pour son activité. Possibilité de louer une table d'environ 2 m.

Prévoir une décoration agréable et dans le thème, si vous envisagez de diffuser de la musique, il vous appartient d'être en règle avec la SACEM et de ne pas déranger les autres participants.

La mairie ne sera en aucun cas responsable des vols, détériorations ou destructions survenus pendant le salon (installation et exposition), les produits et matériels seront exposés aux risques de l'exposant exclusivement contre l'auteur du sinistre.

Tout manquement aux présentes conditions générales entraînera l'exclusion immédiate de l'exposant.

Fait à Le

Nom - Prénom :

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Pour plus de renseignements contacter Christine DELLAVALLE au 06 01 81 91 75.



REGLEMENT SALON ZEN'ZACHARIE 14 MAI 2023

Article 1 : Le salon **Zen'Zacharie** est organisé par la Mairie de Saint-Zacharie. Les dossiers seront réceptionnés et classés par ordre d'arrivée en Mairie par Marion SADAILLAN (secrétaire) qui vous enverra une confirmation par mail.

Article 2 : Il se tiendra à la Maison du Peuple de St Zacharie, Square Reda Caire, le 14/05/2023 de 10h à 18h. **(Réception des participants à partir de 8h30)**

Aucune mise en place avant 8h30 sur les lieux d'exposition

Article 3 : Droit de participation 1.30 € le mètre linéaire de stand à régler le jour même à la **Police Municipale** par chèque à l'ordre du **Trésor Public**. Le dimanche matin, des exposants non-inscrits pourront participer à la manifestation, sous réserve de places disponibles et de paiements immédiats par chèque.

Article 4 : Les emplacements seront attribués par les organisateurs **(Christine D., Emilie B., Marlène A. et Christophe D.) à partir de 8h30**. Tout exposant qui s'installerait avant l'heure sans autorisation préalable, s'expose à une expulsion.

Article 5 : Les emplacements non occupés à 9h00 seront considérés comme libres et seront attribués aux personnes en attente de place. La totalité du montant de leur réservation reste acquis à la Mairie.

Article 6 : Les participants absents le jour du salon perdront les droits d'inscriptions.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non participation

Article 7 : Les participants doivent avoir leur propre assurance, couvrant les risques de détérioration, de perte, de vol, ainsi que tout risque corporel occasionné à autrui ou sur sa propre personne.

Article 8 : Les participants doivent apporter leur matériel d'exposition et respecter scrupuleusement le métrage attribué lors de l'inscription.

Article 9 : En aucun cas les véhicules ne pourront stationner dans la cour de la Maison du Peuple

Sous peine de verbalisation par la police municipale

Article 10 : Les exposants s'engagent à respecter la réglementation en vigueur concernant les prix et la qualité des produits (affiche et information).

Article 11 : Si un exposant envisage de diffuser de la musique sur son stand, il lui appartiendra d'être en règle avec la SACEM et de ne pas déranger les autres participants.

Article 12 : **Le participant est tenu de laisser à la fin de l'exposition, son emplacement aussi propre et dans l'état où il l'a trouvé à son arrivée.**

Article 13 : Tout participant accepte sans réserve le présent règlement, ainsi que toutes les décisions prises par la Municipalité et la Police municipale.

Article 14 : En cas d'intempéries, seuls les organisatrices seront en mesure d'annuler la manifestation. Le règlement sera alors restitué aux exposants.



Renseignements en Mairie au 04 42 32 63 32 - Mairie de St Zacharie
1 cours Louis Blanc - 83640 St Zacharie - Christine
DELLAVALLE au 06 01 81 91 75.

MAIRIE DE SAINT ZACHARIE

FICHE D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Adresse :

Commune :

Tél :

E-mail :

Profession :

Nombre de personnes présentes sur le stand :

Types de produits exposés :

TOMBOLA : Une tombola sera organisée au profit du CCAS. Si vous souhaitez y participer merci de joindre votre lot avec votre inscription.

Participation

OUI	NON
-----	-----

Nombre de mètre linéaire (2, 3, 4 ou 6 ml). Pour que chacun puisse profiter au mieux de cette journée prendre juste le nombre de ml nécessaire.	1.30 € x par le nb de ml payable à la Police Municipale le jour même, par chèque.
Je règle la totalité de ma location d’emplacement par chèque, à l'ordre “Régie recette droit de place”	TOTAL

Nb de table(s) <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>OUI</td><td>NON</td></tr></table>	OUI	NON	5.00 € x =
OUI	NON		
Grilles (2 grilles/stand) <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>OUI</td><td>NON</td></tr></table>	OUI	NON	4€
OUI	NON		
Pour les tables et les grilles Je règle la totalité de ma location par chèque, à l'ordre de la Régie produits divers communaux Saint-Zacharie	TOTAL		



Possibilité de restauration sur place.

MAIRIE DE SAINT ZACHARIE

Je souhaite faire une conférence.

Son titre :

Description en quelques lignes du sujet présenté :

.....

.....

.....

Documents à envoyer à la Mairie à l'attention de Marion SADAILLAN (secrétaire) :

- Conditions générales et règlement signés
- Attestation d'assurance
- K-Bis ou inscription auto-entrepreneur/association de moins de 3 mois
- Copie de la carte d'identité
- Fiche d'inscription
- Chèque à l'ordre de "Régie recette droit de place"

1 cours Louis Blanc - 83640 St Zacharie

Renseignement : Christine DELLAVALLE au 06 01 81 91 75.